

# POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS



## CONTACTEZ-NOUS



07 48 10 96 00



<https://daunot-stleon9.fr>



[responsable.cfa@cdfs19.fr](mailto:responsable.cfa@cdfs19.fr)



10 Boulevard Georges  
Clemenceau, 54000 Nancy

**NOS +** 

- Une étroite collaboration avec les entreprises tout au long de l'apprentissage
- Un suivi personnalisé et continu des apprentis en formation et en entreprise

Version janvier 2025



# GUIDE ENTREPRISE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

par le Centre de Formation Daunot

**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification Qualiopi a été délivrée au titre  
des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



# COMMENT RECRUTER EN ALTERNANCE ?

## LE CENTRE DE FORMATION DAUNOT VOUS EXPLIQUE TOUT !

### QUI ?

L'apprentissage est ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus.

### QUOI ?

**Le Centre de Formation Daunot établit les documents administratifs pour vous :**

- Le contrat de travail (= CERFA) signé entre l'entreprise et l'apprenti et visé par le CFA pour la durée du cycle de formation (entre 1 et 3 ans)
- La convention de formation signée entre l'entreprise et le CFA
- La transmission des documents à votre OPCO (si droits ouverts)

### QUAND ?

Embauche d'un Apprenti possible de 3 mois avant le début de la formation jusqu'à 2 mois après. (CDD).

Le contrat doit courir jusqu'à la fin des épreuves au minimum.

### COMMENT ?

Rythme d'alternance entreprise / CF selon les formations

Période d'essai de 45 jours (de travail en entreprise)

# COMBIEN ?

Salaire apprenti 2024 basé sur % SMIC\* (1801,80 € à compter du 1er novembre 2024)

	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 <sup>e</sup> année du contrat	27% SMIC 486.48€	43% SMIC 774.77€	53% SMIC 954.58€	100% SMIC 1801.8€
2 <sup>e</sup> année du contrat	39% SMIC 702.70€	51% SMIC 918.91€	61% SMIC 1099.09€	100% SMIC 1801.8€
3 <sup>e</sup> année du contrat	55% SMIC 990.99€	67% SMIC 1207.21€	78% SMIC 1405.40€	100% SMIC 1801.8€

\*ou SMC selon la convention collective

Depuis janvier 2025 : Une **aide de 5 000 €** est versée par l'Etat aux entreprises de moins de 250 salariés (2 000 € pour les entreprises de plus de 250 salariés) pour **la première année du contrat d'apprentissage.**

### PAR EXEMPLE

Embauche d'un apprenti de 19 ans pour un contrat d'un an:

Salaire brut mensuel = 43 % \* 1766.92 = 760 €

Aide de 5000 € versée par mois = 416.66 €

Reste à charge : 760€ - 416.66€ = 343.34 €

**Les OPCO proposent des simulateurs de coûts sur leurs sites.**